



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE BAYEUX
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 5 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 11 votants : 13

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre, à 18h30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Entrées, sous la présidence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire.

Présents : Monsieur Daniel SIMEON, Maire

Monsieur LEMAITRE Henry, Monsieur LEOSTIC Jean-François, Monsieur LANGE Alain, Adjoint au Maire
Monsieur MAZELIN Jean-Noël, Monsieur LEOSTIC Stéphane, Monsieur LEMARCHAND Martial, Madame LHONNEUR Séverine, Monsieur CAPON Vincent, Monsieur LELOUTRE Bruno, Monsieur François BAUDOIN

Absents excusés:

Monsieur Damien JOUVIN (pouvoir à Monsieur LEMAITRE Henry)
Madame DELARUE Annick (pouvoir à Monsieur MAZELIN Jean-Noël)

Absents:

Madame LELOUTRE Amandine

Secrétaire de séance : Mr LEMARCHAND Martial

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

DCM 2019 / 26

ENTREE EST DU VILLAGE

SECURISATION - RENFORCEMENT SIGNATLISATION « ACCES INTERDIT AU POIDS LOURS »

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que l'accès aux poids lourds (+3.5t) est interdit à l'entrée EST du village (bretelle RD 613). Il rappelle qu'une pré-signalisation est faite le long de la RD613 (entre le rond-point et l'entrée Est du village) et à l'entrée Est du village.

Malgré cette pré-signalisation, de nombreux poids-lourds (+3.5t) emprunte la bretelle (entrée EST du village) et ainsi ne respectent pas l'interdiction, posant un problème de sécurisation du bourg.

Il est proposé au conseil municipal de prévoir un renforcement de cette signalisation installé à l'Entrée EST du village.

Un devis d'un montant de 6 458 € HT (soit 7 749.60 €TTC) est présenté au conseil. Il prévoit l'aménagement de panneau lumineux rappelant l'interdiction d'accès aux poids lourds.

Mr le maire propose au conseil de valider, sur la base de ce devis, un montant de 6458 €HT pour le renforcement de la signalisation interdisant l'accès aux poids-lourds à l'entrée Est du Village.

Il informe également le conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de polices

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** un montant de 6458 € HT pour le renforcement de la signalisation interdisant l'accès aux poids-lourds à l'entrée Est du Village
- **CHARGE** Mr le Maire de solliciter, auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre des amendes de police
- **CHARGE** Monsieur le Maire de son exécution

DCM 2019 / 27
ACHAT CAMION

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu au Budget 2019 l'achat d'un camion pour le service technique.

Des devis ont été demandés pour un camion avec benne.

Il est donné lecture des devis reçus :

Garage GRAVELAT et Normandie carrosserie	➔ camion Nissan	➔ 38 635.26 € HT
Renault Truck	➔ camion Renault	➔ 36 970.00 € HT
Mercedes Benz	➔ camion Mercedes	➔ 42 852.00 € HT
Garage MARTENAT	➔ camion Iveco	➔ 36 695.00 € HT

Une étude de chaque devis est faite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les devis du Garage GRAVELAT et NORMANDIE CARROSSERIE pour un camion de marque NISSAN pour un montant total de 38 635.26 €HT (devis Garage GRAVELAT n° 201909 pour 21 390.76€ HT et devis (avec diverses options à valider) Normandie Carrosserie n° 1909392 pour un montant de 17 244.50 € HT).
- **CHARGE** Monsieur le Maire de son exécution

DCM 2019 / 28
AMENAGEMENT AIRE
COLONNES D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERREES (TRI SELECTIF)
RUE DE LA QUARANTAINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIDOM de Creully a installé, sur la commune de ST MARTIN DES ENTREES, Rue de la Quarantaine, des colonnes d'apports volontaires « enterrées » (une colonne Verre et une colonne Papier) pour remplacer les colonnes d'apports volontaires « aériennes » situées Rue Claude Monet.

Suite à cette installation, la commune doit prévoir l'aménagement du terrain d'accès à ces colonnes (terrassement, voirie, signalisation, éclairage..).

Mr le Maire informe que suite à l'étude faite, il a été reçu des devis pour la partie terrassement et voirie).

Suite à l'étude des devis, la commission de travaux a donné un avis favorable pour le devis de l'Entreprise LAROUTE n° DC0451 pour un montant de 24 311.00 € HT. Ce devis répondant le mieux à notre demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise LAROUTE n° DC0451 pour un montant de 24 311.00 € HT
- **CHARGE** Mr le Maire de son exécution

DCM 2019 / 29
CIMETIERES DE ST MARTIN DES ENTREES
TARIF CONCESSIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 30 Septembre 2010 fixant les divers prix des concessions de terrain dans les cimetières de Saint Martin des Entrées.

Monsieur le Maire informe que suite à l'installation d'un espace cinéraire (Colombarium, cave-urne et Jardin du Souvenir) en 2017, il est nécessaire de revoir les tarifs des concessions dans les cimetières.

La commission Cimetière, réunie en session de travail, propose donc de nouveaux montants pour les différentes sortes de concessions présentes dans les cimetières communaux (Cimetière de l'Eglise et Cimetière de St Germain).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ABROGE** les précédentes décisions

- **FIXE**, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) article L2223-14, les tarifs de concession dans les cimetières de St Martin des Entrées, en première concession et renouvellement comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2019 :

<u>CONCESSION DE TERRAIN (2 m²)</u>	
15 ans	150 €
30 ans	200 €
50 ans	300 €

<u>SITE CINERAIRE</u>	
<u>Case Colombarium (pour 3 urnes maximum)</u>	
15 ans	400 €
30 ans	600 €
Plaque obligatoirement fournie et gravée par la commune	66 €
<u>Case cave-urne (pour 4 urnes maximum)</u>	
15 ans	300 €
30 ans	400 €
50 ans	500 €
Plaque obligatoirement fournie et gravée par la commune	66 €
<u>Jardin du Souvenir</u>	
Dispersion	Gratuit
Plaque obligatoirement fournie et gravée par la commune	54 €

**DCM 2019 / 30
DM N° 2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits, au budget 2019, tant en dépenses qu'en recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le réajustement des crédits suivant

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSE</u>	<u>RECETTE</u>
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur	+ 1732 €	
Chapitre 73 : Impôt et taxe Compte 73111 : taxes foncière et d'habitation		+ 1732 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de son exécution

**DCM 2019 / 31
PROJET D'AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE – RUE DE LA QUARANTAINE
ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'une voie douce « Rue de la Quarantaine ».

Ce projet passe par la nécessité d'acquérir une bande de terrain de 6m de large sur environ 600m de long, à prendre sur les parcelles ZA 22 – ZA 20 et ZA 49.

Pour rappel, cette bande avait été positionnée en Emplacement Réservé n°7 au PLU de la commune, validé le 28 juin 2011, pour une largeur de 12m.(voir annexe 1).

Mr le Maire explique l'état à ce jour du projet et demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer la procédure d'acquisition foncière nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire à lancer la procédure nécessaire pour l'acquisition foncière d'une bande de terrain de 6m de large sur 600 m de long à prendre sur les parcelles ZA 22 – ZA 20 et ZA 49 et de prendre contact avec les propriétaires des parcelles concernées.
- **DIT** que les frais de géomètre, architectes, notaire seront à la charge de la commune.
- **CHARGE** Mr le Maire de son exécution

QUESTION DIVERSE

Recensement de la population → Il est rappelé le recensement de la population.

Fin de séance